

Les enfants au cœur des rituels : baptêmes et funérailles à la Cour

Thalia Brero

La venue au monde d'un enfant était solennisée par une célébration qui le plaçait au centre de tous les regards : le baptême. Ce rituel, qui marquait son entrée au sein de la société chrétienne, revêtait une importance accrue dans les familles royales et princières, où il se doublait d'enjeux dynastiques. Non seulement le nourrisson que l'on portait sur les fonts consolidait la lignée régnante, mais il serait peut-être le monarque de demain. C'est pourquoi l'arrivée d'un enfant princier était une véritable affaire d'État, et cela dès les premiers instants de son existence. L'heure exacte de sa naissance était notée pour que les astrologues puissent établir son horoscope. Des messagers étaient envoyés aux cours étrangères pour leur annoncer l'événement, ainsi qu'aux principales villes du pays, qui mettaient aussitôt en place toutes sortes de réjouissances : feux de joie, processions, tirs d'artillerie ou fontaines à vin. Surtout, il s'agissait alors d'organiser le baptême. Il est vrai que le personnel de cour avait eu toute la durée de la grossesse pour prendre une première série de dispositions, mais il était nécessaire de connaître le sexe de l'enfant pour véritablement lancer les préparatifs de la cérémonie baptismale. En effet, l'ampleur de celle-ci variait selon le genre du nouveau-né et sa place dans l'ordre de succession. Le baptême du fils aîné avait parfois presque des airs d'investiture. Il faisait donc l'objet d'un soin bien plus considérable que ceux de ses frères cadets, eux-mêmes portés sur les fonts avec plus de solennité que leurs sœurs.

À la fin du xv^e siècle, la naissance des enfants princiers prit une dimension politique et publique de plus en plus affirmée dans les milieux de cour¹. En conséquence, l'écart temporel entre la venue au monde et la célébration du baptême se creusa. Depuis le xiii^e siècle, l'Église préconisait le baptême *quamprimum*, soit dès que possible après la naissance. Selon la doctrine chrétienne, si l'enfant mourait sans avoir reçu le sacrement, il était condamné à errer éternellement dans les limbes sans pouvoir accéder au paradis. Dès lors, les nourrissons étaient portés sur les fonts dans les trois premiers jours de leur existence, cela dans toutes les catégories sociales – sauf une, la très haute aristocratie. Au cours du xvi^e siècle, les quelques jours séparant la naissance des princes de leur baptême se transformèrent en semaines, en mois, voire en années : le futur Louis XIII avait ainsi presque cinq ans lorsqu'il fut baptisé, à Fontainebleau en 1606. Pendant cet intervalle, le salut des enfants princiers était tout de même garanti par l'ondoieusement – un « baptême d'urgence » reconnu de guerre lasse par l'Église. Dans les milieux royaux, l'usage voulait que les enfants soient dotés de plusieurs parrains et marraines, choisis selon de savantes équations politiques parmi les têtes couronnées d'Europe. Ils étaient ainsi les filleuls de souverains, de princes et de princesses des cours



Fig. 5
Beauchamp Pageants, vers 1485, Londres,
British Library, MS Cotton Julius E IV,
fol. 1 : Le baptême de Richard Beauchamp,
comte de Warwick

voisines, voire du pape ou même de certains États (les cantons suisses, la République de Venise). Ces illustres invités se déplaçaient rarement en personne, préférant envoyer un délégué pour les représenter et porter à leur place le nourrisson sur les fonts. Dans la plupart des cas, l'enfant prenait le nom de son parrain principal. C'est ainsi que le prénom Henri fit son apparition dans la dynastie Valois en 1519, par l'entremise du roi d'Angleterre Henri VIII, dont le futur roi de France Henri II fut le filleul.

Le parrainage permettait d'établir un pacte d'amitié. Les souverains y avaient recours afin de tisser avec les cours étrangères des liens quasi familiaux, qui présentaient l'avantage d'être moins contraignants qu'une alliance matrimoniale. Dans certains cas, un baptême pouvait aussi servir à consolider la signature d'un traité militaire ou politique, comme en 1516, lorsque Charlotte, fille de François I^{er}, devint la filleule de Charles d'Espagne (le futur Charles Quint), cela peu après la ratification du traité de Noyon par les deux monarques².

Le rôle de premier plan des parrains était encore accentué par le fait que les parents de l'enfant étaient exclus de la célébration religieuse du baptême. En effet, l'Église considérait que l'enfant avait été souillé par le péché commis au moment de sa conception par ses géniteurs. Il devait donc être présenté sur les fonts par des personnes n'ayant pris aucune part à cet acte, en l'occurrence ses parents spirituels, son parrain et sa marraine, qui seraient ses guides dans la foi chrétienne. La présence de la mère lors de la cérémonie baptismale était par ailleurs doublement exclue en raison de la réclusion à laquelle elle devait rituellement se soumettre. À la suite de l'accouchement, l'usage voulait en effet que les jeunes mères demeurent confinées pendant un certain temps. La durée de cet enfermement augmentait avec le rang. En 1510, Anne de Bretagne garda ainsi la chambre tout au long des quarante jours qui suivirent la naissance de Renée de France³. Durant cette période, la mère était supposée rester au lit ; elle recevait des visiteurs qui venaient la féliciter et lui offrir des cadeaux. En conséquence, sa tenue et la décoration de sa chambre, que l'on appelait alors « chambre de gésine », faisaient l'objet d'un soin tout particulier⁴. La cérémonie des relevailles marquait le retour au monde de la jeune mère : après un solide repas, elle réintégrait la vie sociale en assistant à une messe de purification.

L'importance croissante du baptême des enfants du souverain dans la communication politique de la Cour se manifeste, à la fin du XV^e siècle, par la multiplication des textes témoignant de ces grandes occasions. Des relations manuscrites de ces événements circulaient déjà depuis quelques décennies d'une cour à l'autre, mais l'imprimerie donna un tout autre essor à cette diffusion. En 1492, un placard imprimé résumait en quelques lignes les principaux éléments du baptême de Charles Orland, fils de Charles VIII et d'Anne de Bretagne. Il était sans doute destiné à être affiché pour informer la population. Les grandes maisons princières ne se privaient pas non plus de recourir à ce nouveau moyen de communication : en 1523, un livret imprimé relatait dans ses moindres détails le baptême de Nicolas, fils du duc Antoine de Lorraine (fig. 1). Une vingtaine d'années plus tard, en 1544, celui du futur François II fit l'objet à lui seul de cinq imprimés, dont un réunissant des vers que le poète Clément Marot avait composés pour la naissance de l'enfant.

Cette documentation permet de reconstituer précisément le déroulement des cérémonies baptismales. La célébration commençait dans le château par une visite dans les appartements princiers. Ce parcours rituel pouvait s'avérer plus ou moins long : dans les cours de Bourgogne et de Savoie, les invités traversaient successivement la chambre de la mère, celle de l'enfant et une ou plusieurs « chambres de parent » dans lesquelles étaient exposés les plus beaux meubles, les plus luxueuses étoffes et la vaisselle la plus coûteuse. La cour de France du XVI^e siècle procéda à une concentration de tous ces éléments dans une seule pièce, la salle de parade, qui réunissait tous les attributs symboliques de la cérémonie. Le berceau de l'enfant, disposé sur une estrade et surmonté d'un dais – insigne de la souveraineté –, y était entouré de tentures armoriées et d'objets précieux.

Au sortir de cette pièce, les hérauts d'armes répartissaient les invités en un cortège qui allait emmener l'enfant du château à l'église. Toute la cour était mise en scène dans cette pro-



Fig. 1
Nicole Volcyr de Sérrouville, *Baptême de Nicolas-Monsieur, filz puis-nay de Mgr. le duc Antoine [de Lorraine]*, Saint-Nicolas-de-Port, Jérôme Jacobi, 1524, Paris, Bibliothèque nationale de France, Rés. LK2 3719, frontispice



cession très hiérarchisée, qui indiquait clairement la place de chacun dans l'entourage du monarque. L'emplacement le plus prestigieux était le centre du cortège, là où se trouvait l'enfant, porté par son principal parrain ou le représentant de celui-ci (fig. 2 et/ou 3). Le fait d'avoir été chargé de l'un des objets nécessaires au baptême revêtait également une grande valeur honorifique : les gentilshommes portant le cierge, la salière, le chrêmeau, les bassins, les serviettes et l'aiguière étaient ainsi souvent des personnalités de premier plan⁵. Lors du baptême du futur François II, à Fontainebleau en 1544, les participants étaient vêtus « de tant de drap d'or et d'argent [...] que leurs accoustremens, ainsi remplis desdites pierreries, donnoient clarté à la nuit⁶ ». La procession était en effet conçue comme un véritable spectacle. Cette étape du cérémonial baptismal était la seule à laquelle la population pouvait assister, les autres se déroulant à l'intérieur et étant réservées à une élite. Il n'était d'ailleurs pas rare que les baptêmes aient lieu le soir, ce qui permettait des jeux de lumière et des illuminations rendant la célébration encore plus splendide.

Le public accourait donc en masse pour admirer le spectaculaire défilé de la Cour en tenue d'apparat et, surtout, pour profiter de la distribution d'aumônes qui accompagnait le baptême. Quand la cérémonie se déroulait en milieu urbain, l'affluence était telle que la fête pouvait tourner au tragique : il advint ainsi qu'à la suite d'incontrôlables mouvements de foule, des citadins soient piétinés à mort. Pour des raisons de sécurité sans doute, mais aussi de visibilité, le chemin entre le château et l'église qu'allait emprunter le cortège baptismal était délimité par des constructions éphémères. Il s'agissait souvent d'une galerie ou d'un ponton, spécialement conçus pour l'occasion, qui permettaient à la procession de défilé en hauteur, protégée par des barrières gardées par des hommes d'armes. Des décors particuliers pouvaient aussi être mis sur pied. Au baptême d'Élisabeth de France, en 1546, la cour du château de Fontainebleau fut entièrement abritée sous un faux ciel de tissu bleu semé d'étoiles d'or⁷. Le soin inhabituel avec lequel était célébré ce baptême d'une fillette s'explique par le fait qu'il se doublait d'une réconciliation entre les cours de France et d'Angleterre.

La dimension dynastique du baptême des enfants princiers s'illustrait particulièrement dans l'église accueillant la cérémonie, dont l'agencement était profondément modifié pour l'occasion. Elle était tendue de tapisseries et de tentures aux couleurs et aux armes de la famille régnante ; plusieurs dais étaient en outre disposés dans l'édifice pour accueillir les différentes étapes de la cérémonie. Les armoiries, les devises des monarques et leurs initiales

Fig. 3
Martial d'Auvergne, *Vigiles de Charles VII*, 1484, Paris, Bibliothèque nationale de France, Français 5054, fol. 3^{re} : *Le baptême de Charles VII de France [1403]*

étaient omniprésentes dans le décor, où elles supplantaient les images saintes. Par ailleurs, les enfants de souverains n'étaient généralement pas baptisés sur les fonts baptismaux habituels : ces massives cuves de pierre à l'entrée de l'église étaient délaissées au profit de fonts spécialement construits sur une estrade dans le chœur. Cette disposition particulière témoignait du caractère exceptionnel de l'événement et de la supériorité de l'enfant que l'on baptisait, tout en permettant à l'assistance de suivre le déroulement du rituel. Comble du luxe, quand les baptêmes princiers avaient lieu en hiver, l'eau bénite pouvait être chauffée⁸...

Les sources évoquent très peu le moment du rituel lui-même. Comme la liturgie baptismale était la même pour tous les chrétiens, qu'ils soient fils d'artisan ou de roi, elle était connue de tous et il ne semblait pas nécessaire de la rapporter. Au Moyen Âge, les enfants étaient totalement immergés dans les fonts baptismaux, mais au cours du xv^e siècle, cette pratique fut peu à peu abandonnée pour être finalement remplacée par l'affusion : un peu d'eau bénite était versée sur le front de l'enfant, tenu par ses parrains, pendant que l'officiant prononçait la formule « Ego te baptizo, in nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti » (fig. 5). Une fois achevé le rituel religieux, des hérauts d'armes proclamaient le nom de l'enfant avec des vivats. Ainsi, à Saint-Germain-en-Laye, en 1549, le baptême de Louis de France, deuxième fils d'Henri II, se termina aux cris du héraut Montjoie : « Vive très haut et très puissant prince monseigneur Louis, second fils de France, duc d'Orléans⁹ ! » Dans une ambiance de liesse, les citadins découvraient le nom de celui qui était peut-être destiné à les gouverner un jour et recevaient simultanément des pièces d'argent tombées du ciel. Car lorsque la procession retournait au château, les hérauts lançaient à la population des pièces de monnaie ou des médailles commémoratives frappées à l'effigie de l'enfant tout en criant : « Largesse ! » (fig. 6). De retour au château, l'heure était aux réjouissances : feux d'artifice, festin, mascarades et bal étaient offerts aux invités, sans oublier les tournois qui pouvaient parfois se prolonger sur plusieurs jours.

Il arrivait que les festivités baptismales fussent suivies d'une triste cérémonie. La mortalité infantile des sociétés préindustrielles était redoutable : à la fin du Moyen Âge, environ un quart des enfants n'atteignait pas la première année, tandis qu'un autre quart périssait avant d'achever l'adolescence. Les funérailles enfantines étaient donc fréquentes –

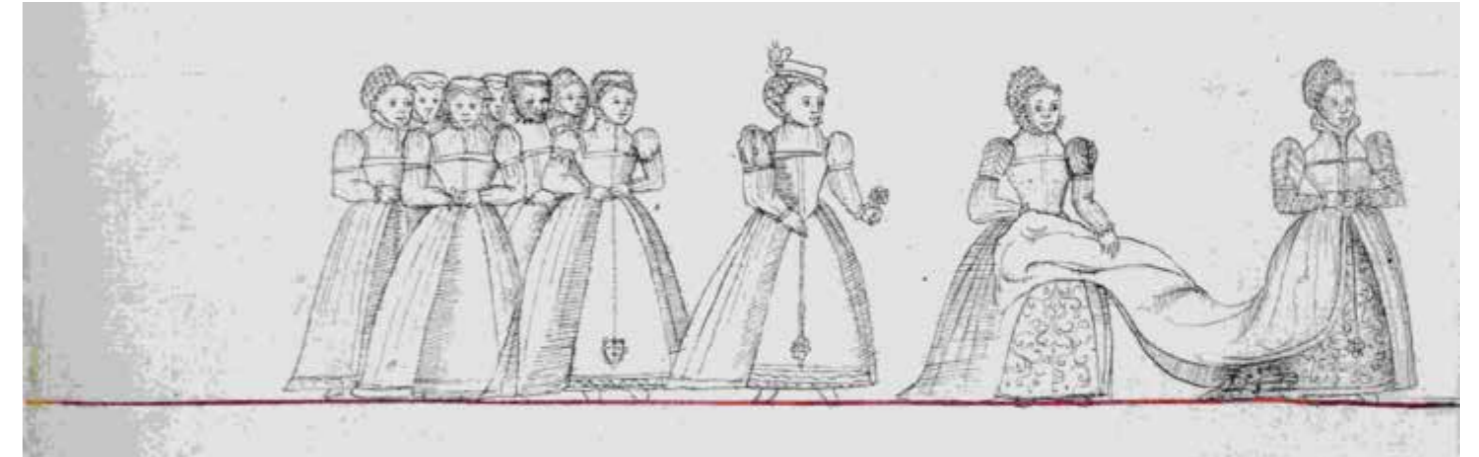


Il. 6

Pompeo Litta (1781-1851), *Famiglie celebri di Italia, VIII (Duchi di Savoia)*, Milan, n. d., Paris, Bibliothèque nationale de France, FOL-NE-49 (F), détail : Une médaille commémorative jetée à la foule par des hérauts d'armes lors du baptême de Charles Emmanuel de Savoie à Turin (1567)

Fig. 2 (a et b)

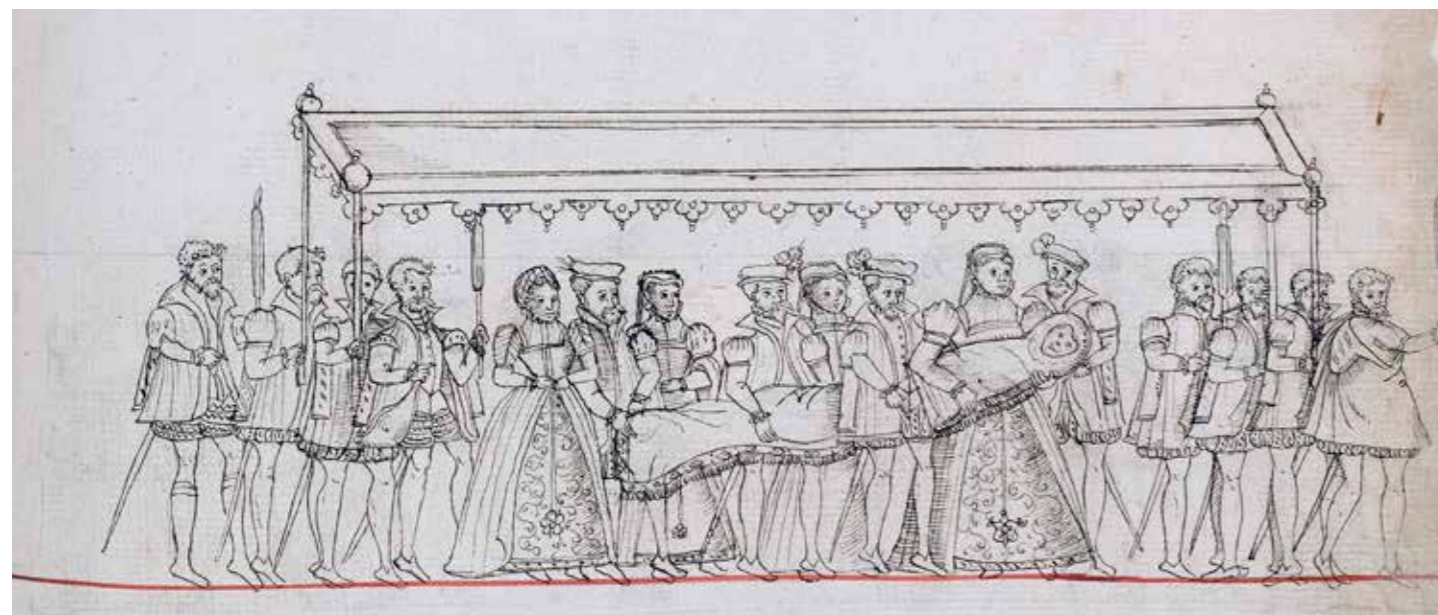
Ceremonials and precedents, 1560, plume et encre, Londres, College of Arms, Ms M6, fol. 77^v-82^v : Le baptême du prince Édouard [VI] (1537), fils du roi Henri VIII d'Angleterre



trop, sans doute, pour que les sources s'y attardent. Aussi connaît-on mal les obsèques des enfants royaux et princiers, qui étaient plutôt discrètes et bien plus modestes que celles réservées aux adultes (Fig. 7). La plupart des petits princes et princesses étaient en effet ensevelis sans apparat et sans public. Les funérailles enfantines étaient avant tout religieuses, elles ne comportaient une dimension dynastique que dans le cas où l'on enterrait l'héritier. Le constat effectué à propos des baptêmes s'impose donc également pour les obsèques : c'est la primogéniture qui déterminait l'ampleur des cérémonies. Un autre facteur pouvait s'avérer décisif, celui du nombre des années vécues – les adolescents étant enterrés avec plus de pompe que les nourrissons.

Il y avait donc deux types d'obsèques d'enfants princiers. Le premier concerne le Dauphin, l'héritier présomptif, voire des cadets ayant atteint une dizaine d'années. Le traitement de la dépouille était le même que pour les adultes : elle était embaumée, après quoi le corps était déposé dans un cercueil de plomb. Il était veillé par des religieux, puis mené à l'église en procession. Le cortège funèbre comprenait des officiers de la Cour en tenue de deuil, des religieux et quelques dizaines de pauvres portant des torches, rémunérés pour prier pour l'âme du disparu ; la famille de l'enfant, en revanche, ne participait pas à ces cérémonies¹⁰. Le statut princier du petit défunt était souligné par le fait que son cercueil était surmonté d'un dais, comme aux funérailles du dauphin Charles Orland, en 1495 à Tours¹¹. L'église était tendue de noir et parfois le cercueil était disposé sous une chapelle ardente pendant la messe de Requiem.

Le second type d'obsèques concerne l'écrasante majorité des enfants princiers, qu'ils soient morts en bas âge, cadets ou de sexe féminin. Il s'agissait de funérailles très simples, auxquelles n'assistaient que quelques officiers de la Cour en tenue de deuil. L'église ne comportait pas de décorations particulières. Les dépenses consenties pour ces occasions portaient surtout sur les cierges et les bougies (en quantités toutefois beaucoup plus réduites que pour un adulte), ainsi que sur les messes et les aumônes. Autant les baptêmes, garants de la continuité dynastique, s'avéraient d'heureux événements qu'il fallait proclamer, fêter et rendre publics, autant les inévitables décès des petits princes n'étaient pas des nouvelles que l'on cherchait nécessairement à partager.



1 Ström-Olsen 2002, p. 34.
2 Thiry 2016, p. 178.
3 Matarasso 2011, p. xvi.

4 Sommé 1994, p. 88-92.
5 Brero 2005, p. 188-200.
6 Godefroy 1649, II, p. 144.

7 Chatenet 2002, p. 225.
8 Staniland 1987, p. 304.
9 Godefroy 1649, II, p. 151.

10 Blancardi 2001, p. 76-77.
11 Gaude-Ferragu 2005, p. 311.